

Congés de maladie (5-10.27)

Banque de congés de maladie :

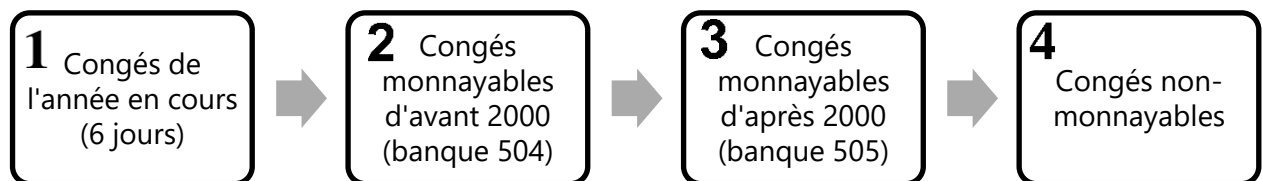
- ⊖ 6 jours chaque début d'année ou au prorata du contrat.
- ⊖ Toutes les journées non utilisées seront monnayées à la fin de l'année scolaire.
- ⊖ 4 de ces 6 jours peuvent être utilisés pour affaires personnelles.

Assurance-salaire :

- ⊖ 5 premières journées d'absence prises à même les banques de congés de maladie (ou délai de carence).
- ⊖ À compter de la 6^e journée d'absence, 75 % du traitement pour 51 semaines.
- ⊖ À compter de la 53^e semaine d'invalidité, 66 2/3 % du traitement pour 52 semaines.
- ⊖ Au-delà de la 104^e semaine d'invalidité, assurance-salaire longue durée SSQ.

Ordre d'utilisation des congés de maladie :

1. Banque de 6 congés monnayables annuels.
2. Banque de congés monnayables cumulés d'années antérieures.
3. Banque de 6 congés non-monnayables.
4. Si les banques sont épuisées = Congés sans solde.



* Depuis l'année scolaire 2016-2017, les congés de maladie non utilisés sont monnayés à la fin de l'année. Donc, les banques 504 et 505 ne seront plus alimentées.

CERTIFICAT MÉDICAL

- ⊖ Fournir au Centre de services scolaire à la 5^e journée.
- ⊖ Exigible en tout temps par l'employeur.
- ⊖ Si l'absence est de moins de 4 jours, les frais d'émission du certificat médical sont à la charge du Centre de services scolaire.
- ⊖ Tout certificat médical doit contenir les 3 informations suivantes :
 - Diagnostic;
 - Durée;
 - Posologie ou traitement.